

PRISE DE LICENCE

LICENCE FFJDA 2018-2019

Comment procéder

Que vous soyez un nouvel adhérent, ou un ancien judoka, ayant déjà été licencié dans un club officiel FFJDA, vous devrez, à partir de maintenant, **prendre vous-même votre licence en ligne, imprimer l'attestation de cette licence et la remettre, datée et signée, lors de votre inscription, avec les autres documents demandés (Fiche d'inscription, une photo d'identité, un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo, avec en plus la mention spéciale: «apte au Judo en compétitions» pour ceux âgés de 8 ans et plus).**

Attention, plus aucun judoka ne sera accepté sur le tatami sans ces indispensables documents.

Procédure:

Connectez-vous au site internet de la FFJDA : www.ffjudo.com

au milieu, en haut, en noir: Licence en ligne.

Vous aurez ensuite le choix entre:

1- Vous n'avez jamais été licencié à la FFJDA

Suivez les instructions indiquées à l'écran, et remplissez le tout sans faire de faute...vous devrez taper ensuite le département du club : 75..!! puis dans la liste choisir le nom du club: PUC puis la lettre du Dojo correspondant à la salle PRINCIPALE d'entraînements que vous fréquentez etc....

NE VOUS TROMPEZ PAS DE CLUB... P.U.C

RELISEZ CHAQUE LIGNE AVANT DE VALIDER.....

ou

2- Vous avez déjà été licencié à la FFJDA

Dans ce cas N° 2, vous aurez besoin de votre n° de licence (voir petite carte plastifiée reçue par courrier la saison dernière...). Attention le club ne stocke pas les N° de licence... Si vous l'avez égaré, faites comme si vous étiez nouveau licencié et procédez alors comme le N° 1.

3- Recherchez le nom du club dans la liste (PUC) puis cochez la lettre A-B-C-D etc correspondant à la salle principale, où vous suivez les entraînements, etc

Dans les deux cas: suivez les instructions.

Vous n'aurez besoin ni de mot de passe, ni de régler la dite licence, 38€, puisque c'est le club qui s'en chargera.